

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 14 août 2014 à 19 h 30, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences : Karine Gauthier, Michel Mendes, Manon Robitaille,  
Micheline Groulx Stabile, Margaret Lavallée

Jean Langevin, directeur général  
Me Jacques Robichaud, greffier

Absence : Frédéric Berthiaume

---

## 1. Séance ordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19 h 34. Tous les directeurs et directrices des différents services municipaux sont présents.

### 1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

2014-08-14.175

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance avec la modification suivante :

- point 3.1 Dépôt de procès-verbaux
  - Comité consultatif d'urbanisme du 16 juillet 2014

**ADOPTÉE**

### 1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

### 1.3 Procès-verbaux de la séance extraordinaire du 7 juillet 2014 et de la séance ordinaire du 10 juillet 2014

Chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 7 juillet 2014 et de la séance ordinaire du 10 juillet 2014, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier  
Appuyé par madame Manon Robitaille  
Et unanimement résolu

2014-08-14.176

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 7 juillet 2014 et de la séance ordinaire du 10 juillet 2014, tel que déposés.

**ADOPTÉE**

**2. Affaires du Conseil**

**2.1 Rapport du MAMOT concernant le processus suivi pour l'attribution des contrats de services professionnels et de construction - Dépôt**

Le maire dépose le rapport du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) concernant le processus suivi par la Ville pour l'attribution des contrats de services professionnels et de construction pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 30 avril 2012.

Le maire fait également lecture de la lettre du MAMOT, datée du 14 juillet 2014.

**2.2 Nomination du maire suppléant et du substitut à la MRC de Deux-Montagnes – madame Karine Gauthier**

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile  
Appuyé par monsieur Michel Mendes  
Et unanimement résolu

2014-08-14.177

DE NOMMER madame Karine Gauthier à titre de mairesse suppléante et que cette dernière agisse également, à titre de substitut du maire à la MRC de Deux-Montagnes à compter du 14 août 2014 et ce, jusqu'au 13 novembre 2014 inclusivement.

**ADOPTÉE**

**2.3 Versement d'aide financière – Divers organismes**

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Francine Thibodeau, responsable du cabinet du maire, datée du 4 août 2014 :

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile  
Appuyé par madame Margaret Lavallée  
Et unanimement résolu

2014-08-14.178

D'OCTROYER une contribution financière aux organismes suivants :

- Concours Fleurir Deux-Montagnes 690 \$
- Maison des jeunes 1 000 \$

DE DÉCRÉTER que ces dépenses seront imputées au poste budgétaire 02.111.00.970.

**ADOPTÉE**

**2.4 Entente de services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge**

CONSIDÉRANT que les municipalités locales doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, comme la *Loi sur la sécurité civile* et la *Loi sur les cités et villes* ;

CONSIDÉRANT que les municipalités locales sont les premières responsables de la gestion des interventions lors d'un sinistre ;

CONSIDÉRANT que la mission de la Croix-Rouge est, notamment, d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence en leur offrant une assistance humanitaire ;

CONSIDÉRANT que l'entente entre la Ville de Deux-Montagnes et la Société canadienne de la Croix-Rouge prendra fin le 24 octobre 2014 ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

2014-08-14.179

DE RENOUVELLER l'entente de services entre la Ville de Deux-Montagnes et la Société canadienne de la Croix-Rouge, visant à établir les paramètres de collaboration concernant l'assistance humanitaire aux personnes sinistrées suite à un sinistre mineur ou majeur, pour une période de 3 ans renouvelable ;

D'AUTORISER le maire et le greffier à signer tous documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

## **2.5 Comité et commissions - Nomination**

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile  
Appuyé par madame Karine Gauthier  
Et unanimement résolu

2014-08-14.180

DE NOMMER madame Margaret Lavallée, conseillère, responsable des activités sportives.

**ADOPTÉE**

## **3. Comité, commissions, régie**

### **3.1 Dépôt des procès-verbaux**

Le greffier dépose les procès-verbaux suivants :

- Comité consultatif d'urbanisme du 16 juillet 2014
- Commission sur la circulation et la toponymie du 3 juillet 2014

## **4. Première période de questions générales (30 minutes au maximum)**

Monsieur le maire ouvre la première période de questions à 19 h 45. Six (6) citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20 h 35.

## **5. Règlements municipaux**

### **5.1 Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement concernant la circulation, la signalisation et le stationnement (Règlement n° 1125.01)**

Monsieur Michel Mendes donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le Règlement

concernant la circulation, la signalisation et le stationnement (Règlement n° 1125.01).

Ce règlement aura notamment pour objet de prévoir des vignettes de stationnement sur la rue Ovila-Forget pour les résidants de cette rue.

**5.2 Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement de zonage (n°1369) pour permettre le stationnement temporaire des véhicules récréatifs en cour avant**

---

Monsieur Michel Mendes donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un Règlement modifiant le règlement de zonage (n°1369) pour permettre le stationnement temporaire des véhicules récréatifs en cour avant.

Ce règlement aura notamment pour objet de permettre le stationnement temporaire des véhicules récréatifs en cour avant.

**5.3 Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement interdisant la distribution et la vente de sacs d'emplettes uniservices en plastique (Règlement n° 1358)**

---

Madame Manon Robitaille donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le Règlement interdisant la distribution et la vente de sacs d'emplettes uniservices en plastique (Règlement n° 1358).

Ce règlement aura notamment pour objet de permettre la distribution et la vente de sacs de plastique biodégradable.

**5.4 Adoption - Règlement n°1530 - Règlement modifiant le Règlement concernant la circulation, la signalisation et le stationnement (Règlement n° 1125.01)**

---

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement concernant la circulation, la signalisation et le stationnement (Règlement n° 1125.01) ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors d'une séance tenue le 10 juillet 2014 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet d'interdire le stationnement des véhicules du 816A au 818C, boulevard Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Manon Robitaille  
Et unanimement résolu

2014-08-14.181

D'ADOPTER le Règlement n°1530 intitulé «*Règlement concernant la circulation, la signalisation et le stationnement (Règlement n° 1125.01)*», tel que déposé.

**ADOPTÉE**

Administration

6. Finances

6.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Juillet 2014

Le greffier dépose la liste de chèques émis au cours du mois de juillet 2014 et montrant un total de :

- Fonds général : 3 034 483,80 \$
- Fonds de dépenses en immobilisations : 219 431,97 \$

7. Greffe

7.1 Règlement hors-cour avec le Centre jeunesse des Laurentides et la Corporation du Manoir Grand-Moulin

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier  
Appuyé par madame Manon Robitaille  
Et unanimement résolu

2014-08-14.182

DE SIGNER avec le Centre jeunesse des Laurentides et la Corporation du Manoir Grand-Moulin Inc., l'entente de règlement hors-cour relatif au litige entre les parties concernant divers problèmes au bâtiment et le paiement des taxes municipales : le maire est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, la transaction.

ADOPTÉE

8. Ressources humaines

8.1 Engagement d'animateurs temporaires de cours - Services des loisirs et services communautaires – Automne 2014 - section Loisirs

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Benoit Ferland, directeur du Service des activités et des relations citoyennes, datée du 25 juillet 2014 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile  
Appuyé par madame Margaret Lavallée  
Et unanimement résolu

2014-08-14.183

D'ENTÉRINER les engagements d'animateurs de cours temporaires aux Loisirs et Services communautaires, suivant la liste annexée.

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée au poste budgétaire 02.721.02.141, 02.741.01.141.

ADOPTÉE

8.2 Engagement de personnel temporaire - Services des loisirs et services communautaires – section Bibliothèque

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Benoit Ferland, directeur du Service des activités et des relations citoyennes, datée du 5 août 2014 ;

2014-08-14

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer une employée en congé de maladie ;  
IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée  
Appuyé par monsieur Michel Mendes  
Et unanimement résolu

2014-08-14.184

D'ENGAGER madame Nathalie Bastien à titre d'employée temporaire à temps partiel, au poste de commis à la Bibliothèque, conformément aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée au poste budgétaire 02.772.01.141.

**ADOPTÉE**

### **8.3 Engagement de personnel temporaire – Cour municipale commune de Deux-Montagnes**

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Josée Maurice, directrice et greffière de la cour municipale, datée du 7 août 2014 ;

CONSIDÉRANT le départ d'une employée temporaire ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Manon Robitaille  
Et unanimement résolu

2014-08-14.185

D'ENGAGER madame Virginia Lafontaine à titre d'employée temporaire, au poste de préposée à la perception à la Cour municipale commune, conformément aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée au poste budgétaire 02.121.00.141.

**ADOPTÉE**

### **8.4 Renouvellement de contrat – Greffier**

CONSIDÉRANT que le mandat de monsieur Jacques Robichaud, au poste de Greffier et directeur des Services juridiques, prend fin le 22 février 2015 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler son contrat de travail ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier  
Appuyé par monsieur Michel Mendes  
Et unanimement résolu

2014-08-14.186

DE RENOUVELER le contrat de travail de monsieur Jacques Robichaud au poste de Greffier et directeur des Services juridiques pour une durée indéterminée.

D'AUTORISER le directeur général à conclure et signer une entente de renouvellement de contrat de travail avec monsieur Jacques Robichaud.

**ADOPTÉE**

Service aux citoyens9. Urbanisme9.1 Demandes d'approbation de PIIA

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demande suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) :

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Karine Gauthier  
Et unanimement résolu

2014-08-14.187

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

| N° Adresse des travaux                           | Description   |
|--|---|
| A) 65, 12 <sup>e</sup> Avenue<br>(lot 1 605 415) | <p>D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale, concernant l'immeuble situé au 65, 12<sup>e</sup> Avenue (lot 1 605 415) pour le projet de remplacement du revêtement extérieur de la façade principale d'une habitation unifamiliale isolée.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sur la façade principale, la brique rouge actuelle sera remplacée par un nouveau revêtement de pierre usinée de type « Sure Touch » du modèle « Morency » et de couleur « Nuancé beige ambrosie ».</li> <li>➤ Le déclin de composite blanc sera remplacé par un nouveau déclin de type « CanExel » de couleur sable.</li> <li>➤ Les murs latéraux et arrière seront recouverts d'un revêtement horizontal de vinyle de couleur beige.</li> <li>➤ Les portes et fenêtres seront en aluminium de couleur brune pour la façade principale et blanche pour la balance du bâtiment.</li> </ul> |
| B) 445, 4 <sup>e</sup> Avenue<br>(lot 1 604 961) | <p>D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale, concernant l'immeuble situé au 445, 4<sup>e</sup> Avenue (lot 1 604 961) pour le projet de remplacement du revêtement extérieur sur les quatre (4) façades d'une habitation unifamiliale isolée.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nouveau revêtement uniforme de bois de type « KWP de couleur « maïs » ou CanExel de couleur « jaune crème ».</li> <li>➤ Les moulures des portes et fenêtres seront blanches.</li> </ul>  |

ADOPTÉE

**9.2 Dérogation mineure – 248, 27<sup>e</sup> Avenue (lot 1 975 397)  
– Refus d’approbation**

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée à l’égard de la propriété située au 248, 27<sup>e</sup> Avenue (lot 1 975 397) ;

ATTENDU que cette demande a pour objet de permettre la subdivision du lot 1 605 774 en 2 nouveaux lots ;

ATTENDU que le nouveau terrain serait trop petit en égard aux propriétés voisines ;

ATTENDU que l’application stricte du règlement de zonage et de lotissement ne cause pas un préjudice sérieux au demandeur ;

ATTENDU l’analyse faite par les services municipaux à l’égard de cette demande ainsi que les discussions intervenues entre les membres du CCU ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Karine Gauthier  
Et unanimement résolu

2014-08-14.188

DE REFUSER la demande de dérogation mineure ayant pour objet d’autoriser la subdivision des lots 1 975 397 et 4 061 844 et la création de 2 nouveaux lots, dont l’un des lots :

- avec un frontage de 12,8 mètres au lieu de 15 mètres ;
- avec une superficie de 440,8 m<sup>2</sup> au lieu de 450 m<sup>2</sup>.

**ADOPTÉE**

**10. Travaux publics**

**10.1 Adjudication de contrat pour le déneigement des rues de la ville de Deux-Montagnes (appel d’offres GT2014-021)**

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes a procédé à un appel d’offres public pour le déneigement des rues de la ville de Deux-Montagnes (appel d’offres GT2014-021) ;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

| Fournisseurs                  | Montant (excluant la taxe) |               |                  |
|-------------------------------|----------------------------|---------------|------------------|
|                               | Secteur 1                  | Secteur 2     | Total pour 3 ans |
| Bernard Sauvé Excavation Inc. | 171 000,00 \$              | 369 000,00 \$ | 540 000,00 \$    |
| Charex Inc.                   | 277 339,00 \$              | 590 337,00 \$ | 867 676,00 \$    |
| Le Groupe Nepveu Inc.         | 202 720,90 \$              | 395 245,10 \$ | 597 966,00 \$    |

CONSIDÉRANT le rapport du directeur au service de la Gestion du territoire, monsieur Denis Berthelette, daté du 29 juillet 2014 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu



2014-08-14

**2014-08-14.189** D'ACCORDER le contrat pour le déneigement des rues de la ville de Deux-Montagnes, à *Bernard Sauvé Excavation Inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 540 000 \$ plus taxes, suivant les documents d'appel d'offres GT2014-021. Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée au poste budgétaire 02.331.00.443.

**ADOPTÉE**

**11. Loisirs**

**11.1 Demande d'accréditation - Jardins Solidaires**

CONSIDÉRANT que le Service des activités et des relations citoyennes a reçu la demande d'accréditation dûment complétée de la part de l'organisme *Jardins Solidaires* ;

CONSIDÉRANT que l'organisme *Jardins Solidaires* répond aux exigences de la politique d'accréditation actuellement en vigueur ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des activités et des relations citoyennes, monsieur Benoit Ferland, daté du 24 juillet 2014 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile  
Appuyé par monsieur Michel Mendes  
Et unanimement résolu

**2014-08-14.190** DE RECONNAÎTRE l'organisme *Jardins Solidaires* comme organisme accrédité en vertu de la politique d'accréditation de la Ville de Deux-Montagnes.

**ADOPTÉE**

**11.2 Club de soccer Deux-Montagnes - Tournoi annuel de soccer et vente de boisson alcoolisée**

CONSIDÉRANT la demande du Club de soccer Deux-Montagnes à tenir un Tournoi de soccer aux parcs Central, Olympia, L.T.M., et Polyvalente Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des activités et des relations citoyennes, monsieur Benoit Ferland, daté du 24 juillet 2014 ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée  
Appuyé par madame Karine Gauthier  
Et unanimement résolu

**2014-08-14.191** D'AUTORISER le club de soccer Deux-Montagnes à tenir un Tournoi de soccer aux parcs Central, Olympia, L.T.M., et Polyvalente Deux-Montagnes, du 29 août au 1<sup>er</sup> septembre 2014, ainsi que l'obtention d'un permis d'alcool pour le parc Central seulement ;

DE S'ASSURER le support du Service de police, des Travaux publics et des Loisirs et services communautaires afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

**ADOPTÉE**

**11.3 Versement d'aide financière – Athlète de performance**

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des activités et des relations citoyennes, monsieur Benoit Ferland, daté du 24 juillet 2014 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile  
Appuyé par madame Margaret Lavallée  
Et unanimement résolu

**2014-08-14.192**

D'OCTROYER une aide financière de 150 \$ à Laura Harvey, pour sa participation au prochain Championnat canadien U16 qui aura lieu à Brampton, Ontario, du 13 au 17 août 2014.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.719.00.991.

**ADOPTÉE**

**11.4 Défi Têtes rasées – Autorisation d'activité au parc Olympia le 13 septembre 2014**

---

CONSIDÉRANT la demande formulée par Félicia St-Pierre, étudiante du programme internationale de cinquième secondaire à la Polyvalente Deux-Montagnes, pour la tenue d'une activité « Défi Têtes rasées » au parc Olympia ;

CONSIDÉRANT que cette activité s'inscrit dans le cadre d'un projet personnel de fin d'études ;

CONSIDÉRANT que les fonds recueillis lors de cette activité seront versés à Leucan ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des activités et des relations citoyennes, monsieur Benoit Ferland, daté du 5 août 2014 ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

**2014-08-14.193**

D'AUTORISER Félicia St-Pierre à tenir une activité «Défi Têtes rasées» au parc Olympia, le 13 septembre 2014, et ce, afin de recueillir des fonds et d'effectuer son projet de fin d'études ;

DE S'ASSURER le support du Service de police, des Travaux publics et des Loisirs et services communautaires afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

**ADOPTÉE**

**12. POLICE**

**12.1 Entente intermunicipale avec la Ville de Saint-Eustache - achat en commun et implantation d'un module de gestion policière**

---

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Manon Robitaille  
Et unanimement résolu

2014-08-14

2014-08-14.194

DE SIGNER avec la Ville de Saint-Eustache, l'entente intermunicipale concernant un regroupement en vue de l'achat en commun et l'implantation d'un module de gestion policière : le maire et le greffier sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intermunicipale.

**ADOPTÉE**

**13. Deuxième période de questions spécifiques**  
(sur un point à l'ordre du jour seulement)

Monsieur le maire ouvre la deuxième période de questions à 20 h 50. Cinq (5) citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 21 h 30.

**14. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30 par le maire.

Signé *Denis Martin*

Denis Martin, Maire

Signé *Jacques Robichaud*

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.  
Directeur des services juridiques et greffier